

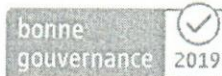
**CNPS**

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
Vous ne serez jamais seul



**NSIF**

National Social Insurance Fund  
You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

**COMMUNIQUE N° 71/20/DG/CNPS DU 31 DEC. 2020**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR) N° 22/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 DU 17 NOVEMBRE 2020**

relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi des travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2ss+r+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) n° 22/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi des travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2ss+r+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	SOCIETE INTEGC SARL BP: 11088 Yaoundé	352 800 000	24 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9<sup>ème</sup> étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Yaoundé le 31 DEC. 2020

Ampliations

PCA  
DECT  
DAG  
SM  
Affichage  
Archives/Chrono



**CNPS**

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

*Vous ne serez jamais seul*



**NSIF**

National Social Insurance Fund

*You will never live alone*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 146/20/DG/CNPS DU 31 DEC. 2020

Portant attribution du Marché issu de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) n° 22/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi des travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2ss+r+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VU l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) n° 22/AONR/CNPS/DG/ CIPM/20 du 17 novembre 2020 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi des travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2ss+r+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 17 décembre 2020;
- VU la lettre n° 92/20/CNPS/DG/CIPM du 21 décembre 2020 relative à la proposition d'attribution;
- VU le rapport d'analyse des offres administratives et techniques de décembre 2020;
- VU le rapport d'analyse des offres financières de décembre 2020.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le soumissionnaire Société INTEGC SARL BP: 11088 Yaoundé est déclaré adjudicataire du Marché issu de l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) n° 22/AONR/CNPS/DG/ CIPM/20 du 17 novembre 2020 relatif à la maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi des travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2ss+r+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé, au montant de FCFA HTT 352 800 000 (trois cent cinquante-deux millions huit cent mille) et un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera à Yaoundé, le 31 DEC. 2020

**Ampliations :**

- PCA
- CIPM
- DFC
- DAG/SM
- DECT



*Alain Olivier Mekulu*  
*Mwendo Mwame*